COM22 Pour diffusion **IMMÉDIATE**

Interdiction d'arrosage à Châteauguay

Châteauguay, le 18 mai 2021 – Compte tenu du beau temps des derniers jours, du déficit en précipitations depuis le début du printemps et de la forte demande en eau causée par les tâches domestiques extérieures telles que l'arrosage des pelouses et le remplissage des piscines, la Ville de Châteauguay est dans l'obligation d'**interdire temporairement l'arrosage extérieur**.

En vigueur immédiatement, cette interdiction permettra d'éviter la surconsommation d'eau et le maintien de l'intégrité de nos équipements, durant cette période où la consommation quotidienne au cours des derniers jours est passée du simple au double. Par conséquent, la Ville incite la population à rationner l'utilisation de l'eau uniquement à des fins essentielles.

L'arrosage avec un arrosoir manuel des jardins, fleurs et potagers demeure toutefois permis en tout temps. La ville recommande d'utiliser de l'eau en provenance de contenants récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs et aménagements. Il s'agit d'une belle initiative pour économiser l'eau potable.

L'utilisation de tout système d'arrosage (manuel, automatique, électronique ou souterrain) pour les **pelouses**, de même que le **nettoyage extérieur des maisons, sont strictement interdits jusqu'à nouvel ordre**. Aucun permis permettant d'arroser une tourbe nouvellement installée ne sera émis à partir du mardi 18 mai. Seule la tourbe installée avant le 18 mai, avec preuve d'achat, pourra être arrosée aux heures permises habituellement par la réglementation.

Le remplissage des piscines avec l'eau de l'aqueduc n'est pas autorisé. La Ville rappelle qu'il est interdit, en tout temps, d'utiliser une borne fontaine sur son réseau d'aqueduc. Si les citoyens remarquent ce genre d'action, ils sont invités à signaler l'évènement au 450 698-3150.

Une surveillance sur le territoire sera effectuée afin de s'assurer du respect de l'interdiction d'arrosage. Les personnes ayant des comportements fautifs pourraient se voir remettre un constat d'infraction.

Dès que la situation le permettra, les citoyens seront avisés et invités à observer scrupuleusement la réglementation applicable sur l'arrosage. Pour suivre l'évolution de la situation et connaître les plus récentes mises à jour quant aux restrictions concernant l'utilisation de l'eau, visitez la section AlertEAU de notre site web au ville.chateauguay.qc.ca/alerteau ainsi que notre page Facebook au facebook.com/Chateauguay.

- 30 -

Direction des communications et des relations publiques
5, boulevard D'Youville
Châteauguay (QC) J6J 2P8
450 698-3000

communications@ville.chateauguay.qc.ca
Web : www.ville.chateauguay.qc.ca
https://chateauguay.b-citi.com
B-CITI / CHATEAUGUAY